

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 AVRIL 2026

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi treizième (13^e) jour du mois d'avril 2026 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest.

SONT PRÉSENTS :

Denis Vaillancourt, Maire
Daniel Desrochers, conseiller № 2
Loren Allen, conseiller № 3
Eddy Whitcher, conseiller № 4
Gilles Asselin, conseiller № 5
Nancy Lanteigne, conseillère № 6

SONT ABSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère № 1

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Denis Vaillancourt agissant à titre de président d'assemblée.

Greffier d'assemblée : M. Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier

10 personnes sont décomptées à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE	34
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	34
3.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS	34
4.	PROCÈS-VERBAUX.....	34
4.1	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026 34	
5.	CORRESPONDANCE	34
5.1	PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAL 34	
6.	URBANISME	34
6.1	RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS – MARS 2026	34
6.2	THIRSTY BOOT – 25, BOLTON PASS – TERRASSE EXTÉRIEURE – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE.....	34
6.3	ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UNE PORTION DU LOT 5 193 525	35
7.	ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE	35
7.1	APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER	35
7.2	DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL №1-2026....	35
7.3	SOUMISSION DE MISE AUX NORMES POUR LE REMPLACEMENT DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES (PRINCIPAL ET D'URGENCE) DE L'HÔTEL DE VILLE	35
7.4	ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA SANTÉ, SÉCURITÉ ET AUX NORMES DE LA CNESST DE MEDIAL 36	
7.5	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE CAIN LAMARRE – 2026	36
7.6	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE VOX AVOCAT[E]S INC – 2026	36
7.7	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON- OUEST – 2026.....	36

7.8	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GLOBAL PAYMENTS POUR LE SERVICE DE PAIEMENT INTERAC.....	37
8.	POLITIQUES ET RÈGLEMENTS.....	37
8.1	ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 478-2025 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	37
8.2	AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 480-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 395-2023	38
8.3	ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 476-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 395-2023T	38
8.4	AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 481-2026 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	38
8.5	ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 481-2026 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	38
8.6	AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 482-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX	38
8.7	ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 482-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX	39
8.8	AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 483-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX	39
8.9	ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 483-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX.....	39
8.10	NOUVELLE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE.....	39
9.	VOIRIE	40
9.1	RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU #4041 SUR LE CHEMIN BAILEY	40
9.2	RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU #4028 SUR LE CHEMIN TOWN HALL.....	40
10.	ENVIRONNEMENT.....	41
11.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	41
12.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	41
13.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	41
14.	LOISIRS ET CULTURE	41
15.	AFFAIRES DIVERSES.....	41
15.1	DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL - OPÉRATION ENFANT SOLEIL 41	
15.2	DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE GRAND TOUR DE VÉLO 2026	42
15.3	PROCLAMATION JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI 2026	42
15.4	BOURSES POUR JEUNES DE BOLTON OUEST – DEMANDE DE DONS	42
15.5	BROME COUNTY NEWS EDITIONS SPECIAL BENEVOLES	43
15.6	APPUI - TOUR DES ARTS - 2026	43
16.	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS.....	43
17.	CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE	43

- DÉBUT DE L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE -

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2604-074

**IL EST PROPOSÉ PAR EDDY WHITCHER
APPUYÉ PAR GILLES ASSELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour proposé le 13 avril 2026 soit adopté en reportant les points 8.5 et 8.7 à la prochaine séance.

QUE le point Affaires diverses restera ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

2604-075

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR LOREN ALLEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la version française du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 MARS 2026 soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE

5.1 PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAUX

6. URBANISME

6.1 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS – MARS 2026

Le Directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'activité du Département en bâtiments et environnement pour le mois de MARS 2026.

**Nombre de permis émis: 11
Valeur des travaux: 1 014 000.00 \$
Facturation des services : 1 500.00 \$
Infractions : 0
Visites de chantier : 3
Permis envoyé à la MRC : 10**

**6.2 THIRSTY BOOT – 25, BOLTON PASS – TERRASSE
EXTÉRIEURE – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À LA
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

2604-076

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERSI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser le directeur général greffier-trésorier à produire un certificat de conformité à la réglementation municipale d'urbanisme aux conditions suivantes :

- le nom du titulaire est 12318687 Canada Inc., aussi connu sous le nom de « *La Botte Assoiffée* » ou « *The Thirsty Boot* », dont le propriétaire est Carrie Haber et dont le numéro de l'établissement est le 1264019 ;
- la période d'exploitation autorisée est du 1er mai 2026 au 30 avril 2027 inclusivement ;

- la capacité autorisée pour une terrasse est de 720 pieds carrés ou 67 mètres carrés permettant l'accès à 70 personnes (*selon la RAJC*) ;
- la consommation de boisson à l'extérieur est permise sur la terrasse exclusivement.

ADOPTÉ

6.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UNE PORTION DU LOT 5 193 525

2604-077

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de 420 m² pour le montant de 2 500.00 \$ présentée par M. Michel Dufresne, propriétaire d'un lot contiguë du 31 chemin Mason, le 8 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dufresne offre également de prendre à sa charge les frais d'arpentage et des frais notarial relatifs à la transaction ;

**IL EST PROPOSÉ PAR EDDY WHITCHER
APPUYÉ PAR LOREN ALLEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de M. Dufresne au montant de 2 500.00 incluant les taxes.

QUE le conseil autorise le Directeur général, M. Nicolas Turgeon-Morin, à réaliser toutes les démarches à cette fin.

QUE l'offre datée du 8 avril 2026 de M. Michel Dufresne soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2604-078

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DESROCHERS
APPUYÉ PAR GILLES ASSELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées au cours du mois de MARS 2026, accepte les salaires payés et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants :

Total des comptes à payer : 137 211.31\$
Total des salaires : 34 695.35 \$

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL №1-2026

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Bolton-Ouest dépose les états comparatifs au 31 MARS 2026.

7.3 SOUMISSION DE MISE AUX NORMES POUR LE REMPLACEMENT DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES (PRINCIPAL ET D'URGENCE) DE L'HÔTEL DE VILLE

REPORTÉ

7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA SANTÉ, SÉCURITÉ ET AUX NORMES DE LA CNESST DE MEDIAL

2604-079 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire analyser son dossier CNESST par un Conseiller en services SST ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de MEDIAL au montant de 410.00 \$ présenté le 3 décembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR EDDY WHITCHER
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre de service de MEDIAL au montant de 410.00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ

7.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE CAIN LAMARRE – 2026

2604-080 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit employer les services d'avocats afin de pouvoir proprement s'acquitter de ses obligations ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de CAIN LAMARRE au montant de 3375.00 \$ présentée le 19 août 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR LOREN ALLEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre de service de CAIN LAMARRE au montant de 3375.00 \$ plus taxes applicables ;

QUE l'offre datée du 19 août 2025 de CAIN LAMARRE soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.6 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE VOX AVOCAT[E]S INC – 2026

2604-081 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit employer les services d'avocats afin de pouvoir proprement s'acquitter de ses obligations ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de VOX AVOCAT[E]S INC au montant de 500.00 \$ présentée le 10 février 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR EDDY WHITCHER
APPUYÉ PAR LOREN ALLEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre de service de VOX AVOCAT[E]S INC au montant de 500.00 \$ plus taxes applicables ;

QUE l'offre datée du 10 février 2026 de VOX AVOCAT[E]S INC soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.7 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST – 2026

2604-082 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit mettre à jour son plan de zonage ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la MRC BROME-MISSISQUOI au montant de 1 590.12 \$ présentée le 27 mars 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre de service de MRC BROME-MISSISQUOI au montant de 1 590.12 \$ plus taxes applicables ;

QUE l'offre datée du 27 mars 2026 de MRC BROME-MISSISQUOI soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.8 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GLOBAL PAYMENTS POUR LE SERVICE DE PAIEMENT INTERAC

2604-083

CONSIDÉRANT l'offre de service de GLOBAL PAYMENTS au montant de 800.00 \$, plus frais transactionnels présentée le 24 mars 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre de service de GLOBAL PAYMENTS au montant de 800.00 \$ plus taxes applicables ;

QUE l'offre datée du 24 mars 2026 de GLOBAL PAYMENTS soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 478-2025 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

2604-084

ATTENDU QUE la section XII du chapitre IV du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, A. 19-1) prévoit que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE ce règlement doit minimalement contenir des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent avoir adopté ce règlement d'ici le 1^{er} avril 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire protéger la qualité et la durabilité de son cadre bâti, notamment afin d'assurer la pérennité des immeubles patrimoniaux de son territoire ;

ATTENDU QUE l'avis de motion, d'un premier projet, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 FÉVRIER 2026.

ATTENDU QUE l'avis de motion, d'un second projet, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 MARS 2026 ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique relative au projet de règlement s'est tenue le 9 mars 2026 ;

ATTENDU QUE, à la suite cette consultation publique, aucune modification n'a été apportée au règlement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN**

**APPUYÉ PAR EDDY WHITCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le règlement N° 478-2025 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments soit adopté.

ADOPTÉ

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

**8.2 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 480-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS N° 395-2023**

Monsieur ASSELIN donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté le règlement N° 480-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats N° 395-2023.

**8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 476-2025 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 395-2023T**

2604-085

ATTENDU QUE la Municipalité doit, pour assurer une application cohérente et uniforme de sa réglementation, adapter périodiquement son Règlement sur les permis et certificats no 395-2023 afin d'y intégrer de nouvelles catégories d'usages, de travaux ou d'activités assujetties à l'obtention d'un certificat ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer de manière plus précise la délivrance des certificats d'autorisation pour l'exploitation d'érablières en zone blanche (zones non agricoles), notamment en exigeant la production de plans et documents permettant d'évaluer adéquatement les interventions projetées ;

ATTENDU QUE l'introduction de ces nouvelles exigences dans le Règlement sur les permis et certificats concordent avec l'adaptation parallèle du Règlement de zonage no 264-2008 ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} DÉCEMBRE 2025 ;

ATTENDU QUE le projet, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été réalisé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 MARS 2026.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOREN ALLEN
APPUYÉ PAR EDDY WHITCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le projet de règlement N° 476-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats N° 395-2023T soit adopté.

ADOPTÉ

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

**8.4 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 481-2026
CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

Monsieur WHITCHER donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté le règlement N° 481-2026 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles.

**8.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 481-2026
CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

REPORTÉ

**8.6 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 482-2026
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur DESROCHERS donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté le règlement N° 482-2026 relatif au traitement de élus municipaux.

8.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 482-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

REPORTÉ

8.8 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 483-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Monsieur ASSELIN donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté le règlement N° 483-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

8.9 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 483-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

2604-086 **CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire périodiquement d'effectuer la mise à jour du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le projet de règlement N° 483-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté.

ADOPTÉ

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

8.10 NOUVELLE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE

2604-087 **CONSIDÉRANT** que le 19 février dernier, l'UMQ informait les municipalités que « [d]ès le 8 juin 2026, le gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle » ;

CONSIDÉRANT que selon l'UMQ, comme plusieurs employées ou employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience » ;

CONSIDÉRANT que les démarches à faire pour obtenir ledit certificat sont importantes ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR EDDY WHITCHER
APPUYÉ PAR GILLES ASSELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE demander au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture – travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle.

DE transmettre la présente résolution aux MRC du Québec et aux municipalités locales du territoire, ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM pour appui.

DE transmettre la présente résolution à la ministre de l'Emploi, Pascale Déry, à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Geneviève Guilbault.

DE transmettre la présente résolution à la députée de notre territoire.

ADOPTÉ

9. **VOIRIE**

9.1 **RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU #4041 SUR LE CHEMIN BAILEY**

2604-088

CONSIDÉRANT l'ouverture le 30 mars 2026 des soumissions pour la réfection du ponceau #4041 sur le chemin Bailey ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions se lit comme suit :

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
1	EXCAVATION GGM INC	423 500.00 \$
2	Groupe Allaire Gince infrastructures Inc.	406 300.00 \$
3	Excavation A.R. Valois Inc.	492 .387.79 \$
4	Lambert et Grenier Inc.	792 252.48 \$
5	Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	431 474.09\$
6	Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	456 655.78 \$
7	Groupe Lapalme	448 253.15 \$
8	Excavations Gagnon et frères Inc.	489 800.00 \$
9	Groupe Colas Québec Inc.	526 585.50 \$
10	Excavation Dominic Carey Inc.	413 306.38 \$
11	Huard excavation Inc.	410 483.75 \$
12	J.A. Beaudoin construction Ltée	464 500.51 \$

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR LOREN ALLEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre de GROUPE ALLAIRE GINCE INFRASTRUCTURES INC. pour la réfection du ponceau #4041 sur le chemin Bailey ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour la réfection du ponceau #4041 sur le chemin Bailey de GROUPE ALLAIRE GINCE INFRASTRUCTURES INC. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.2 **RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU #4028 SUR LE CHEMIN TOWN HALL**

2604-089

CONSIDÉRANT l'ouverture le 31 mars 2026 des soumissions pour la réfection du ponceau #4028 sur le chemin Town Hall ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions se lit comme suit :

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
1	Lambert et Grenier Inc.	634 090.80\$

2	Excavation Stanley Mierwinski Inc.	390 753.89 \$
3	Groupe Colas Québec Inc.	465 648.75 \$
4	Excavation A.R. Valois Inc.	412 392.36 \$
5	Groupe Allaire et Gince infrastructures Inc.	350 850.00 \$
6	J.A. Beaudoin Construction Ltée.	375 629.45 \$
7	Excavation GGM Inc.	360 000.00 \$
8	Excavation Gagnon et frères Inc.	410 000.00 \$
9	Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	364 385.04 \$
10	Groupe Lapalme	383 476.38 \$
11	Huard Excavation Inc.	349 753.95 \$
12	Excavation Dominic Carey Inc.	320 953.08 \$

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR EDDY WHITCHER
APPUYÉ PAR LOREN ALLEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil accepte l'offre de EXCAVATION DOMINIC CAREY INC. pour la réfection du ponceau #4028 sur le chemin Town Hall ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour la réfection du ponceau #4028 sur le chemin Town Hall de EXCAVATION DOMINIC CAREY INC. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

10. ENVIRONNEMENT

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14. LOISIRS ET CULTURE

15. AFFAIRES DIVERSES

**15.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CYCLISTE
DES POLICIERS DE LAVAL - OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

2604-090

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant le passage du Tour Cycliste des Policiers de Laval – 29^e édition dans le cadre d'une activité bénéfique au profit d'Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que le convoi de 7 à 15 cyclistes est encadré par des véhicules d'urgence identifiés, en communication radio continue et avec gyrophares activés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise le passage du convoi cycliste sur son territoire dans le cadre du Tour Cycliste des Policiers de Laval – 29^e édition qui aura lieu le 26 mai 2026.

ADOPTÉ

15.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE GRAND TOUR DE VÉLO 2026

2604-091

CONSIDÉRANT que l'événement le Grand Tour de Vélo Québec se tiendra le samedi 6 août 2026, et que celui-ci empruntera plusieurs chemins sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Grand Tour est un événement de 6 jours regroupant 1200 cyclistes sur des parcours en boucle de 46km et 113km dont le départ et l'arrivée sont prévus à l'Exposition Agricole d'Ayer's Cliff ;

CONSIDÉRANT que les organisateurs s'engagent à faire respecter le code de la sécurité routière en tout temps aux cyclistes et que ces derniers seront dument accompagnés par des « encadreur » cyclistes et des équipes de premiers soins formées ;

CONSIDÉRANT que plusieurs départs sont prévus entre 7h00 et 10h00 pour assurer l'étalement des cyclistes sur l'ensemble des parcours et prévenir les pelotons ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DESROCHERS
APPUYÉ PAR GILLES ASSELIN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ, 4 POUR ET 2 CONTRE :**

D'AUTORISER le passage des cyclistes le 6 août 2026 dans le cadre du Grand Tour de Vélo Québec sur le territoire de la Municipalité selon le parcours remis et les critères de sécurité routière établis.

ADOPTÉ

15.3 PROCLAMATION JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI 2026

2604-092

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ

15.4 BOURSES POUR JEUNES DE BOLTON OUEST – DEMANDE DE DONS

2604-093 **CONSIDÉRANT** la demande de sollicitation reçue de l'organisme Massey-Vanier Scholarship, Bursury fund (MVSBF) qui célèbre ses 50 ans et qui octroie des bourses aux jeunes de Massey-Vanier High School voulant poursuivre des études post-secondaires;

CONSIDÉRANT que la cérémonie de remise de diplôme cette année se tiendra le 28 mai 2026 à l'auditorium de Massey-Vanier High School à Cowansville ;

CONSIDÉRANT que deux (2) jeunes se qualifiant pour ces bourses sont West Boltonites ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOREN ALLEN
APPUYÉ PAR EDDY WHITCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise un don de 200,00\$ à l'organisme à raison de 100.00\$ par finissant.

QUE la Municipalité souligne et félicite la persévérance de ces jeunes et leur souhaite une bonne continuité.

ADOPTÉ

15.5 BROME COUNTY NEWS EDITIONS SPECIAL BENEVOLES

2604-094 **ATTENDU** que de nombreux bénévoles et travailleurs de première ligne assurent la sécurité et le bien-être de la communauté ;

ATTENDU que ces personnes incluent des travailleurs de première ligne de l'hôpital et des maisons de soins infirmiers, des premiers répondants, des pompiers, des policiers, des travailleurs ambulanciers, ainsi que de nombreuses autres personnes qui aident dans la communauté ;

ATTENDU que Le Record et Brome County News publiera, le 21 avril 2026, une section spéciale visant à rendre hommage à ces personnes ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DESROCHERS
APPUYÉ PAR LOREN ALLEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil municipal exprime sa reconnaissance envers les bénévoles et travailleurs de première ligne pour leur contribution essentielle ;

QUE la Municipalité participe à la publication spéciale du 21 avril 2026 par l'acquisition d'un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page, au coût de 300,00 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉ

15.6 APPUI - TOUR DES ARTS - 2026

2604-095 **CONSIDÉRANT** que la 37^e édition du Tour des Arts vise à promouvoir les artistes locaux et la culture dans la région ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ASSELIN
APPUYÉ PAR DANIEL DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Municipalité autorise le versement de 250.00\$ en appui au Tour des Arts de 2026 qui aura lieu du 11 au 19 juillet 2026.

ADOPTÉ

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2604-096 **ATTENDU QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**IL EST PROPOSÉ PAR LOREN ALLEN
APPUYÉ PAR GILLES ASSELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 21h00.

ADOPTÉ

- FIN DE L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE -

<hr/> Denis Vaillancourt, <i>Maire</i>	<hr/> Nicolas Turgeon-Morin, <i>Directeur général greffier-trésorier</i>
--	--

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Denis Vaillancourt,
Maire